

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00029

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE (E2C) 2016

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 28 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 93

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 117

Délibération affichée le : 16 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne PERRIN, Mme Eliane LEGROS, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20151218-D20160002910-DE

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Maurice VINCENT,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,
M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Raymond JOASSARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nora BERROUKECHE, Mme Hélène BRUYERE, M. Jean-Jacques CHARROIN,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-
ODIN, M. Claude LIOGIER, Mme Joelle RICARD, Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE (E2C) 2016

Par délibération, le Conseil de Communauté a approuvé le principe de la création d'une École de la Deuxième Chance sur le territoire ligérien. Il s'agissait de la 5^{ème} créée dans la Région Rhône-Alpes et de la 100^{ème} à avoir ouvert ses portes en France.

L'objectif des Écoles de la 2^{ème} Chance (E2C) est de permettre aux jeunes de 18 à 25 ans, sans qualification et qui ne relèvent pas d'autres dispositifs, de reprendre un cursus de formation en vue d'accéder à une formation qualifiante ou à l'emploi. Les E2C assurent un suivi individualisé de chaque jeune, avec une alternance forte entre l'entreprise et le temps de formation : remise à niveau des compétences clés, travail sur les savoir-être, citoyenneté, découverte des métiers, définition et validation d'un projet professionnel.

C'est un projet partenarial qui bénéficie d'un fort engagement de l'Etat, de la Région et du Fonds Social Européen. Elle permet un accès renforcé à la formation et à l'emploi pour les jeunes du territoire et s'appuie sur une participation des acteurs économiques et de l'emploi pour la mise en œuvre de son activité. Ce dispositif est convergent avec la politique d'insertion et d'emploi de Saint-Etienne Métropole, qui a apporté son soutien financier pour le développement et le fonctionnement de l'École depuis sa création, et qui est membre du Conseil d'Administration au sein du collège des financeurs.

Sur l'année 2015, 120 jeunes ont été accueillis au sein de l'École à la date du 20 novembre.

Pour 2016, il est prévu l'accompagnement de 140 jeunes dont 90 nouveaux stagiaires, la moitié résidant dans des quartiers Politique de la Ville. L'École de la 2^{ème} Chance de la Loire sollicite la Communauté afin d'obtenir une subvention permettant le soutien de son fonctionnement. Pour Saint-Etienne Métropole, le montant alloué pourrait être de 104 000 €. Les financements prévisionnels 2016 se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

PRODUITS	Montants
REGION RHONE ALPES	193 000 €
DIRECCTE	193 000 €
SAINT-ETIENNE METROPOLE	104 000 €
FSE	70 000 €
ACSE	43 750 €
AUTRES PRODUITS (Taxe d'apprentissage, mécénat, reprise provision...)	69 250 €

Le projet de convention définissant, d'une part, les engagements réciproques de Saint-Etienne Métropole et de l'École de la deuxième Chance de la Loire, et d'autre part, les règles d'utilisation de la subvention apportée par la Communauté est, joint au présent rapport.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **valide le versement de la somme de 104 000 € à l'École de la 2^{ème} Chance de la Loire dans les conditions définies par la convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU